

ENQUÊTES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

La palabre funéraire chez les Nzèbi

Isaac MUKETA MUELE
Libreville/Gabon

LE décès d'un tiers dans la majorité des communautés ethniques et peuples du Gabon n'est jamais un non-événement. Quelles que soient les circonstances (que l'individu soit emporté par une maladie, qu'il décède par suicide, par accident ou par homicide), la mort a toujours fait l'objet de suspicion et de superstition. Ainsi, les contours de la tragédie doivent être élucidés afin d'édifier les familles, les clans et tribus consternés auxquels appartenait le défunt. Chez le peuple nzèbi, "ikumbu", la palabre funéraire en français, se tient juste après l'inhumation du défunt, en plein jour. Contrairement à la pratique chez les Punu et les Gishir qui préfèrent la tenir la nuit, avant l'enterrement. Elle constitue ainsi une étape importante pleine d'enjeux dans le déroulement des obsèques. Il s'agit, pour l'ensemble de la communauté, d'honorer et de célébrer la mémoire d'un disparu.

D'après un adage traditionnel du clan baghuli, "un homme ne va pas retrouver ses ancêtres dans les entrailles de la terre, sans fanfare qui l'accompagne à sa dernière demeure."

"Tout Homme naît et meurt dans les bras de ses pairs. Ces moments caractérisés par la joie à son arrivée et les pleurs à son retour, doivent toujours être célébrés de quelque façon que ce soit. Cela n'est pas fortuit, d'autant plus que la mort, le défunt et son vécu interpellent, à plus d'un titre, les relations des familles, des clans et tribus paternels et maternels de ce dernier. Ce "ikumbu" fait partie des us et coutumes de notre société nzèbi", expliquait dernièrement un orateur coutumier aux jeunes,

lors des obsèques d'un défunt à Lébamba.

Selon les anthropologues, c'est une vieille tradition qui vise au premier plan la sauvegarde de la dynamique de la société nzèbi, des relations entre les différentes familles, les clans et tribus paternels et maternels dont était issue la personne décédée. "Ikumbu n'est pas qu'une pratique traditionnelle au sujet du décédé. C'est une école traditionnelle qui met en relief le fonctionnement de la société du peuple nzèbi, la considération de l'être humain et l'importance des us et coutumes de cette communauté", renseigne Mowa Bobet, doctorant en anthropologie à l'Université Omar Bongo (UOB).

Pour certains orateurs coutumiers comme

"Les responsabilités d'un père commencent lorsqu'il prend une femme et met des enfants au monde. Il est ainsi condamné à payer des amendes lorsqu'il arrive que l'une de ces personnes quitte le monde des vivants".

elle n'est pas naturelle. C'est toujours quelqu'un qui en est à l'origine. L'ikumbu est, de ce fait, un levier pour réchauffer la paix entre les clans. Car les thématiques souvent abordées

Henri Paul MUYEBISI, agent des Eaux et Forêts, la palabre funéraire est un moment d'échange pour semer les graines de la paix dans la communauté, outre les biens matériels et financiers présentés à la famille endeuillée. "Et parce que les Bantu ont une culture de l'accusation. Que la mort ne vient pas seule,



Une scène de la palabre funéraire au village Lébagny (Koula-Moutou).

ont un rapport avec le défunt et les familles qu'il laisse. L'enjeu est entre les familles paternelle et maternelle", explique-t-il. Découvrons comment se déroule cette palabre.

Après l'enterrement, les différentes familles se retrouvent à la maison mortuaire. C'est souvent dehors et publiquement. La famille paternelle, à travers son représentant et conformément à la procédure coutumière, a auparavant annoncé son malheur en apportant à sa belle-famille un régime de banane et un coq vivant. Ainsi, lors de la rencontre, le porte-parole se doit d'expliquer les causes et les circonstances de la mort du disparu, "tsôtsò l'ku". La famille maternelle également, par son représentant, après avoir tout entendu, exige des dommages et intérêts. C'est

l'"ikumbu". Il s'agit de gestes et de symboles consistant en des amendes à payer. De la marchandise composée de biens matériels et financiers.

"Pour le défunt du genre masculin, la valeur monétaire de l'ikumbu est fixée à cinquante mille francs minimum et celui de la gent féminine à cent mille francs minimum", précise H.P.M.

Il faut préciser que les échanges entre les différentes parties sont souvent très animés. Surtout lorsque les familles paternelles et maternelles ont du mal à accorder leurs violons. Les uns demandant la clémence au nom des relations claniques qui les lient, les autres, faisant montre d'intransigeance pour avoir perdu un être cher. Mais ces moments sont rendus conviviaux par la qualité de

l'expression oratoire des représentants des deux familles, qui rivalisent d'arguments enrichis par l'emploi des proverbes, adages et comptines tirés du terroir de Koto, le village mythique dont sont issus tous les Nzèbi. Pour les pères, payer l'ikumbu aux oncles maternels du disparu est synonyme d'assumer leurs paternité et responsabilité. Car selon un principe coutumier nzèbi, "les responsabilités d'un père commencent lorsqu'il prend une femme et met des enfants au monde. Il est ainsi condamné à payer des amendes lorsque l'une de ces personnes quitte le monde des vivants".

La palabre funéraire est ainsi une façon de "laver le linge sale en familles", afin que celles-ci regardent à nouveau dans la même direction.

Photo: IMM

Photo: IMM



L'influence de la modernité



Photo: IMM

La palabre funéraire se tient après l'inhumation de la dépouille.

IMM
Libreville/Gabon

DE nos jours, la palabre funéraire perd de son fond et même de sa forme. La nouvelle génération appelée à pérenniser les traditions de leurs ancêtres ne s'y intéresse plus. Elle serait influencée par la modernité et estime que ces us et coutumes sont surannés. La modernité agit ainsi comme un contrepois qui dénature aujourd'hui la pratique de la palabre funéraire. C'est-à-dire l'art de la communication autour de la palabre, la dynamique du tissu social traditionnel. L'esprit de famille, de clan et de tribu que cette palabre funéraire est cen-

sée construire, n'existe presque plus. D'ailleurs, certains jeunes n'en tirent pas grand intérêt, puisqu'ils s'interrogent souvent sur les tenants et les aboutissants de certaines pratiques de leur coutume.

"Concernant la mort par exemple, beaucoup ne suivent plus le processus du début jusqu'à la fin. On observe ainsi un changement dans les façons de pratiquer les obsèques d'un défunt. Aujourd'hui, certaines familles se limitent à l'inhumation du défunt, et à boire et à manger après. Alors que l'important dans ces circonstances malheureuses, demeure dans la restauration de la dynamique des relations humaines", regrette Henri Paul Mueyebissi, orateur coutumier.

Tout commence par un certain Kombila



IMM
Libreville/Gabon

AUTREFOIS, raconte Muele, un notable du village Bussombi à Lebamba dans le département de la Louetsi-Wano, on ne parlait pas d'ikumbu, la palabre funéraire après le décès d'une personne. Elle aurait commencé par un homme nommé Kombila du clan baghuli, pour punir son beau-frère (le mari de sa sœur), Mombo du clan cheyi, à qui il reprochait d'être égoïste. À ce dernier, il exigea de lui rendre des comptes et de verser une forte amende pour dédommager la mort de sa nièce. "Lorsque Kombila apprit la mort de sa

nièce par le canal d'un messager envoyé par son beau-frère Mombo, il entra en colère. Il se rendit au deuil pour assister aux obsèques de la défunte". Selon notre source, la communauté tout entière se sentait concernée par le décès de la fille de Mombo. Tout le village s'était alors mobilisé pour organiser les funérailles. La tristesse et la désolation étaient visibles sur tous les visages. "Après l'enterrement, Kombila ne voulant pas repartir dans son village sans savoir de quoi était morte sa nièce, demanda à son beau-frère de lui faire l'économie des circonstances du décès de celle-ci". Personne à Koto (village mythique des nzèbi) n'avait jamais auparavant

pensé à demander des comptes à la suite du décès d'un individu. Kombila était donc le premier à le faire. Il soupçonnait le mari de sa sœur d'avoir un lien direct ou indirect avec le décès de sa nièce. C'est pourquoi, il réclama à son beau-frère de payer en retour un lourd tribut en compensation de ce décès "suspect". Ce qui fut fait. Il perçut de la marchandise comme amendes versées par son beau-frère. Le linge sale fut ainsi lavé en famille.

"L'attitude de Kombila du clan baghuli fit école. Les us et coutumes en prirent compte. Ainsi, la palabre funéraire, ikumbu, est pratiquée de génération en génération chez les peuples nzèbi", explique-t-on.